



ASSOCIATION DU CENTRE OECUMENIQUE SAINT MARC

6 Avenue Malherbe – 38100 GRENOBLE

4 76 25 22 24 – Mél : co.saintmarc@laposte.net – Site Web : <http://centresaintmarc-grenoble.fr>

Grenoble, le 18 septembre 2023

Le Conseil d'Administration

Aux adhérents de l'Association

Objet : Courrier appelant à une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association

Chers adhérents, Chers amis,

Nous vous convions à une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association en vue de vous prononcer pour sa dissolution.

Des décisions récentes, prises hors du cadre de notre Association et sans sa participation en tant que telle, vont grandement affecter la nature et le fonctionnement du Centre œcuménique. L'Église Protestante cède l'ensemble de ses parts de propriété au Diocèse catholique qui devient donc l'unique propriétaire du Centre. L'Église catholique a décidé, d'une part, de mettre en œuvre dès que possible les gros travaux nécessités par l'état du bâtiment, et, d'autre part, de confier la paroisse de La Sainte Trinité à la Communauté du Chemin Neuf. Les travaux envisagés donneront lieu à un réaménagement complet du Centre afin, notamment, de loger des membres de cette Communauté. A cet effet, l'Église catholique a demandé à l'Association de mettre fin dès le 1^{er} janvier 2024 à toutes les conventions avec les groupes réguliers et de ne conserver que les activités proprement pastorales des Eglises.

Au vu de cette situation, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 juin 2023 et de celle du 1^{er} septembre 2023, à la suite d'une longue discussion, s'est prononcé pour la dissolution de l'Association. En effet, l'Association se retrouve sans visibilité quant à la programmation de ses activités, tout en étant privée d'une partie importante de ses ressources, et sans possibilité d'établir un budget sincère. La gouvernance actuelle est appelée à évoluer. L'Église Catholique propose d'installer un Comité d'animation en lieu et place de l'Association.

En conformité avec l'article 13 de nos statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra se prononcer sur la dissolution de l'Association (majorité des 2/3). Si cette dissolution est votée, il sera demandé à l'Assemblée Générale de donner mandat au Conseil d'Administration pour procéder à la liquidation et à la répartition des biens meubles et immeubles de l'Association.

Nous vous remercions du soutien que vous avez apporté à notre association depuis de longues années, et vous espérons nombreux à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Fraternellement

Christine BOIS,
Présidente